

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Avranches

Introduction

L'association Vélocité Avranches propose aux candidats de prendre des engagements pour la prochaine mandature et à travers ce questionnaire, lesquels permettront l'accroissement de l'usage du vélo au quotidien dans la commune.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : (précisez lesquelles vous envisagez de construire, ou d'améliorer)

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°5 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°6 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°8 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°9 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°10 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.